

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PRESCRIVANT L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté N°2026/171 en date du 09 juin 2026, une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'ETUPES, d'une durée de 30 jours, est prescrite du mercredi 23 septembre 2026 à 9h00 au vendredi 23 octobre 2026 à 12h00.

Au terme de la procédure, le projet de révision du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le commissaire enquêteur est M. Michel LANFUMEZ : en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7404>.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante [enquete-publique-7404@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7404@registre-dematerialise.fr) . Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site susmentionné :

- Sur support papier, en mairie d'ETUPES, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
- Sur un poste informatique en mairie d'ETUPES aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h, le mardi de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 11h.

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- **Du dossier de PLU**, comprenant les pièces suivantes classées par thème : Le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (AOP), le règlement, les annexes, la décision de la MRAe, la décision du Tribunal Administratif de Besançon désignant le commissaire enquêteur, l'arrêté de mise à l'enquête publique N° 2026/171 du 09 juin 2026, les délibérations, les avis d'annonces légales et le registre d'enquête publique.
- **Des autres pièces exigées par l'article R.123-8 du code de l'environnement**, notamment les avis des personnes publiques associées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie d'ETUPES, 2, place du Souvenir français, 25460 ETUPES à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenue à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- Mercredi 23/09/26 de 09h00 à 12h00,
- Jeudi 01/10/26 de 15h00 à 18h00,
- Lundi 05/10/26 de 09h00 à 12h00,
- Vendredi 23/10/26 de 09h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'ETUPES, aux jours et heures habituelles d'ouverture, et en préfecture du Doubs, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Philippe CLAUDEL, Maire d'ETUPES, 2 place du Souvenir français, 25460. ETUPES. Tél : 03 81 99 61 00. Courriel : [mairie@etupes.fr](mailto:mairie@etupes.fr).